

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉMOLITION**

Avis public est, par la présente, donné :

QUE le comité chargé de l'application du **Règlement numéro 256-1 relatif à la démolition d'immeubles** étudiera une demande visant la démolition d'un bâtiment principal lors de sa séance du **14 septembre 2026 à 18 h**, à la salle du conseil municipal située au **427-C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde**.

QUE la demande concerne l'immeuble suivant :

- 1497, chemin Gédéon-Perron, Lac Sainte-Anne
- Lot 5 388 789 du Cadastre du Québec
- Zone Ra/a-10

Conformément à la réglementation, toute personne désirant s'opposer à cette demande doit transmettre une opposition écrite et motivée à la greffière-trésorière dans les **dix (10) jours** suivant la publication du présent avis :

Municipalité de Saint-Ubalde
427-B, boulevard Chabot
Saint-Ubalde (Québec) G0A 4L0
Courriel : info@saintubalde.com

Donné à Saint-Ubalde, ce 2 septembre 2026.



July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'Office avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Ubalde.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 2 septembre 2026.



July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière